

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Overture de la session

MAS/38 CRD/1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS LES NORMES ALIMENTAIRE COMITÉ DU CODEX SUR MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE

Trente-huitième session

Budapest, Hongrie, 8 - 12 mai 2017

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Répartition des Compétences

entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement
intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Préparé par la l'Union Européenne

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence Etats membres. Vote Etats membres. ¹	CX/MAS 17/38/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires Compétence partagée. Vote Etas membres.	CX/MAS 17/38/2
3	Confirmation des dispositions relatives aux méthodes d'analyse et plans d'échantillonnage figurant dans les normes Codex Compétence partagée. Vote Etas membres.	CX/MAS 17/38/3
4	Orientations sur la démarche-critères pour les méthodes qui utilisent une « somme de composants » Compétence partagée. Vote Etas membres.	CX/MAS 17/38/4
5	Critères de confirmation des méthodes biologiques permettant de détecter des substances chimiques préoccupantes Compétence partagée. Vote Etas membres.	CX/MAS 17/38/5
6	Examen et mise à jour des méthodes dans la Norme CODEX STAN 234-1999 (réponses à la lettre circulaire CL 2017/4-MAS) Compétence partagée. Vote Etas membres.	CX/MAS 17/38/6

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

7	<p>Document d'information sur les exemples pratiques concernant le choix des plans d'échantillonnage appropriés (Réponses à la lettre circulaire CL 2017/5-MAS)</p> <p>Compétence partagée. Vote Etas membres.</p>	CX/MAS 17/38/7
8	<p>Proposition d'amendement des Directives sur l'incertitude de mesure (CAC/GL 54-2004)</p> <p>Compétence partagée. Vote Etas membres.</p>	CX/MAS 17/38/8
9	<p>Proposition d'amendement des Directives générales sur l'échantillonnage (CAC/GL 50-2004)</p> <p>Compétence partagée. Vote Etas membres.</p>	CX/MAS 17/38/9
10	<p>Rapport de la réunion inter-institutions sur les méthodes d'analyse</p> <p>Compétence partagée. Vote Etas membres.</p>	CRD
11	<p>Autres questions et travaux futurs</p> <p><i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonction des sujets traités. (Document non disponible).</i></p>	
12	<p>Date et lieu de la prochaine session</p> <p>Compétence Etats membres. Vote Etas membres.</p>	
13	<p>Adoption du rapport</p> <p>Compétence Etats membres. Vote Etats membres.²</p>	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.